

COMITE EUROPEEN POUR LES PROBLEMES CRIMINELS (CDPC)

Document d'information

PREMIER PLAN DE TRAVAIL PRELIMINAIRE DU PLAN D'ACTION POUR LE CRIME ORGANISE TRANSNATIONAL (COT)

ACTIONS A METTRE EN OEUVRE EN 2016

Document préparé par le Secrétariat du CDPC
Direction générale I – Droits de l'homme et Etat de droit

I. Introduction

Ce document se propose d'apporter des informations sur les actions à mettre en œuvre en 2016 dans le cadre du Plan d'action pour le crime organisé transnational (COT) tel qu'il a été adopté par le Comité des Ministres lors de sa 1249^{ème} réunion, le 2 mars 2016.

II. Priorités

Le Plan d'action se compose de 5 grands domaines clés (composantes) qui sont chacun divisés en trois lignes d'action principales : a) actions directes, b) normalisation et c) renforcement des capacités. Ces lignes d'action comportent différentes activités à mettre en œuvre pendant toute la durée du Plan d'action (4 ans). Étant donné que certaines activités comprises dans chaque action sont étroitement liées, il faut les considérer de façon transversale et non individuelle.

Seules les actions prévues pour 2016 sont citées ci-après.

COMPOSANTE 1 : INTENSIFICATION DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE – CONSTITUTION ET ÉLARGISSEMENT DES RÉSEAUX

A) ACTIONS DIRECTES :

A1) Améliorer et mettre à jour le site Internet sur l'entraide judiciaire et la coopération internationale et le relier au COT

Compte tenu de la participation du PC-OC à la rédaction du Plan d'action, cette action a été inscrite au nombre de ses priorités majeures pour 2016. Ce qui signifie que cette activité a déjà commencé à être mise en œuvre en ce qui concerne le PC-OC. Le nouveau site sera disponible à la fin du troisième trimestre (T3) **2016**.

A2) Discuter de la mise en place et de l'utilisation des communications sécurisées pour la coopération internationale

A3) Renforcer l'interconnexion des réseaux judiciaires

B7) Créer un forum de praticiens spécialisés dans le COT en vue de diffuser / partager régulièrement les exemples des meilleures pratiques

Ces actions qui poursuivent un même objectif seront exécutées ensemble.

- Pour ce qui est de A2, des contacts seront pris avec INTERPOL pour recenser les communications sécurisées qui fonctionnent déjà dans le cadre de la coopération policière internationale et faire le point sur l'initiative e-extradition. Des contacts seront établis également avec le Réseau européen de formation judiciaire pour examiner les principales préoccupations en matière de communications sécurisées utilisées pour la coopération judiciaire internationale.
- Pour ce qui est de A3, la première activité prévue en 2016 consistera à rédiger un **document de réflexion visant à** identifier les différents réseaux judiciaires opérationnels existants sur les continents européen, eurasiatique et euro-Atlantique, à analyser leur mandat, à déterminer si le COT est un élément important et formuler d'éventuelles propositions/recommandations pour relier les réseaux judiciaires et/ou à renforcer les accords de coopération existants. Ce rapport sera rédigé courant **2016**.
- Pour ce qui est de cette première composante, le PC-OC ouvrira le débat en **novembre 2016**. Il est envisagé que le PC-OC Mod rédige un questionnaire comportant des questions ciblées liées au deuxième protocole additionnel à la Convention sur l'entraide judiciaire en matière pénale (STE n°182) qui est essentielle pour le COT. Ce questionnaire pourrait être approuvé en mai 2017 et ses réponses prêtes en 18 mois.
- Concernant B7 : les discussions se tiendront au sein de PC-OC (2016-2017) pour définir la meilleure structure, pour examiner la valeur ajoutée de la création d'un réseau de personnes de contact chargées du COT au PC-OC.

B) AMÉLIORER LA NORMALISATION JURIDIQUE ET PRATIQUE

A4) Etablir un mécanisme pour traiter les problèmes de la coopération judiciaire

B1) Réviser les dispositions relatives à la coopération internationale dans les conventions du Conseil de l'Europe (CdE) et les réserves/déclarations utiles y afférentes

L'une des premières priorités est la rédaction d'un document mettant en évidence l'ensemble des réserves/déclarations aux conventions relatives à la coopération internationale (catalogue).

- Le PC-OC préparera un rapport faisant la synthèse des réserves existantes aux traités du CdE de son ressort et formulera une proposition au CDPC sur le suivi à envisager. Ce rapport s'étendra sur **2016 et 2017**

B3) Concevoir/élaborer des formulaires types de demande et assurer un soutien

Après avoir participé une première fois à la rédaction du Livre blanc sur le COT, le PC-OC a défini et élaboré un formulaire type de demande ainsi que des lignes directrices pratiques pour les praticiens dans le domaine de l'entraide judiciaire et du transfert des procédures.

Une version conviviale en matière d'entraide judiciaire a été élaborée. Actuellement, elle n'est pas encore en ligne, mais sera publiée prochainement sur le nouveau site internet du PC-OC. Le développement d'une version facile à imprimer (**2016**) en accroîtra beaucoup l'intérêt.

B4) Evaluer la nécessité d'améliorer la normalisation juridique

Étant donné que ces actions sont étroitement liées, leur mise en œuvre peut être réalisée conjointement. Des discussions seront engagées avec INTERPOL en 2016 (activité en liaison avec la composante 2 - Amélioration de la normalisation juridique et pratique) en relation avec les techniques spéciales d'enquête. D'autres actions (réunion et rédaction d'un document de réflexion) seront mises en œuvre dans un proche avenir (2017).

B5) Elaborer des fiches d'information par pays

L'expérience montre l'utilité des fiches d'information (appelées informations par pays sur les procédures nationales de mise en œuvre des conventions du CdE) contenant des informations pertinentes lorsqu'un Etat demande la coopération judiciaire d'un autre Etat.

Après sa participation à la rédaction du Livre blanc sur le COT, le PC-OC a déjà élaboré (et publié sur son site internet) et mis à jour les informations par pays sur les procédures nationales concernant :

- la Convention européenne d'extradition (STE n° 24)
- la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale (STE n° 30)
- la Convention européenne sur le transfèrement des personnes condamnées (STE n° 112)

Le modèle de présentation des informations par pays liées à la Convention relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime (STE n°141) est

actuellement en cours de rédaction et son adoption définitive par le PC-OC devrait intervenir cette année (2016).

B8) Poursuivre le développement de la base de données sur les arrêts de référence de la Cour européenne des droits de l'homme relatifs à la coopération judiciaire internationale et au COT

Le PC-OC a préparé un document sur la « Jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme pertinente pour l'application des Conventions européennes sur la coopération en matière pénale », qui contient un recueil complet d'affaires classées par thèmes et résumées brièvement.

- Il pourra être demandé aux Etats membres, sur une base volontaire, de faire traduire document en différentes langues (allemand, russe et espagnol).
- Il est envisagé une mise à jour de ce document, qui demande la contribution du PC-OC pour répertorier les affaires présentant un intérêt particulier pour le COT.
- Une version conviviale de ce document est nécessaire (mise à jour régulière en ligne à prévoir).

COMPOSANTE 2 : TECHNIQUES SPÉCIALES D'ENQUÊTE

B) AMÉLIORER LA STANDARDISATION JURIDIQUE ET PRATIQUE

B1) Evaluer le fonctionnement du Deuxième Protocole additionnel relatif à l'entraide judiciaire (MLA)

B3) Réaliser une étude approfondie sur le cadre juridique de certaines techniques spéciales d'enquête au niveau national et leur mise en œuvre pratique

B4) Evaluer la nécessité d'améliorer la standardisation juridique

Le PC-OC préparera pour la prochaine réunion plénière (en novembre 2016) une session spéciale d'une demi-journée consacrée à l'application du Deuxième Protocole additionnel. Un questionnaire comportant des questions concernant B1, B3 et B4 sera rédigé. Ce questionnaire pourrait être adopté par la Plénière en 2017 pour que les premières réponses arrivent en 2017.

Après l'établissement de contacts avec INTERPOL pour déterminer quelles sont les communications sécurisées fonctionnant déjà dans le cadre de la coopération policière internationale et faire le point sur l'initiative e-extradition, les discussions devraient se concentrer

sur les travaux supplémentaires qui pourraient être envisagés en relation avec les techniques spéciales d'enquête.

COMPOSANTE 5 : RECOUVREMENT DES AVOIRS

B) AMÉLIORER LA STANDARDISATION JURIDIQUE ET PRATIQUE

B5) Renforcer la coopération internationale sur les formes non traditionnelles de confiscation

Après sa participation à la rédaction du Livre blanc sur le COT, le PC-OC a organisé une session spéciale en 2014¹. Un questionnaire a été rédigé avec l'aide de MONEYVAL, et 30 réponses ont été reçues. Les résultats de ce questionnaire montrent que des améliorations peuvent être apportées sur certains sujets (confiscation sans condamnation, partage des avoirs, confiscation de biens en vue de leur restitution aux victimes, lenteurs de l'entraide judiciaire).

Le PC-OC élaborera des formulaires pour les informations par pays concernant la Convention relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime (STE n° 141) et publiera le questionnaire.

*
* *

¹ Coopération internationale en matière de saisie et de confiscation des produits du crime, y compris la gestion des biens confisqués et le partage des avoirs, 14 novembre 2014. Disponible à: http://www.CdE.int/t/dgh/standardsetting/pc-oc/PCOC_documents/Documents%202014/Draft%20programme%20special%20session%2067th%20PC-OC.pdf